

## Procès-verbal du Conseil communautaire du 26 juin 2014

Convoqué le jeudi 26 juin 2014 à 20 h 00 en la nouvelle mairie de Viviers-sur-Chiers 10 rue du Gai Côteau, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JACQUE.

**Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence** (*Par commune et par ordre alphabétique*): MARIEMBERG Jean François, BOUDART Lionel, MOSCATO Pascal, AZZARA Jean-François, PERIN Pierre, DIDIER François, SAUVAGE Christian, WEISS James, SOBIK Gérard, DAMIEN Jean-François, PETRI Christian, AUMONT Guylaine, FIDERSPIL Alain, FURLANI Annie, HANGGELY Janny, JACQUE Jean-Pierre, LAMBERT Claude, LECLERC Pascal, LEROY Annick, PAQUIN Guy, PERCHERON Caroline, POPLINEAU Monique, SCHMIDTGALL Sylvie, STUPKA Monique, GUERIN Valérie, DEGLIN Christian, SCHMITZ Jean-Luc, SIROT Alain, SAUNIER René, LUTIN LAMARRE Nicole, ROESER Daniel, DUFOUR Marie-José, VERRON Laurent, DYE-PELLISSON Alain, DALLA-RIVA Jean-Patrick, Claude LAURENT.

**Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence** (*Par commune et par ordre alphabétique*): BERNARD Hélène suppléante de PICCA Yves (BOISMONT) BOURDON Sylvie suppléante de PIERRET Jean-Jacques, LEROY Christian suppléant de GILLARDIN Eric (Villers-le-Rond)

**Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence** (*Par commune et par ordre alphabétique*): BRACONNIER Philippe à PERCHERON Caroline, RICHARD Albert à POPLINEAU Monique, MICHEL Claude à MARIEMBERG Jean-François.

Après avoir laissé la parole à Claude LAURENT Maire de la commune accueillante de Viviers-sur-Chiers, le Président Jean-Pierre JACQUE déclare la séance ouverte et constate de visu que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer valablement.

Il rappelle ensuite qu'au début de chaque séance, le conseil communautaire doit nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire pour :

- vérifier la validité des pouvoirs,
- assister le président pour la constatation des votes et le dépouillement des scrutins
- contrôler l'élaboration du compte rendu.

**A l'appel des candidatures, Madame Sylvie SCHMIDTGALL Déléguée communautaire de la commune de Longuyon se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.**

Ainsi la feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

# Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

Le Président fait notamment lecture de la lettre de démission de Madame Séverine HUET, Maire de Petit-Failly, de ses fonctions de Conseiller Communautaire (**Annexe n° 1**)

De fait, Madame Valérie GUERIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Petit-Failly est installée comme Conseiller Communautaire titulaire ; Monsieur Cyrille HAUTECOUVERTURE devient Conseiller Communautaire suppléant de Madame Valérie GUERIN.

Si dessous le tableau récapitulatif et la liste détaillée des présences :

<b>Récapitulatif</b>		
<b>Rappel du nombre de sièges</b>	<b>44</b>	
<b>Quorum</b>	<b>23</b>	
<b>Nombre de titulaires présents</b>	<b>36</b>	<i>(a)</i>
<b>Nombre de suppléants présents</b> <i>(en lieu et place d'un titulaire)</i>	<b>3</b>	<i>(b)</i>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>3</b>	<i>(c)</i>
<b>Soit un total de votants potentiels de</b>	<b>42</b>	<i>(a+b+c)</i>

## Les décisions du Conseil

### 1- Procès-verbal du conseil communautaire du 13 mai

Le Président demande aux élus présents s'ils souhaitent apporter des modifications au procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 mai 2014 tel qu'il a été présenté.

Jean-François DAMIEN demande que soit fait mention de son observation faite le jour de la séance sur le montant élevé des indemnités.

Accepté.

Le procès-verbal du 13 mai en l'état peut être signé en fin de séance par les délégués communautaires présents. La mention suivant sera rajoutée manuscritement par l'administration :

*« Jean-François DAMIEN demande au Président, de bien vouloir revenir sur les indemnités des élus, qu'il estime trop élevées. Suite à cette question, le Président ne souhaite pas ouvrir le débat »*

Le Président soumet ensuite au vote l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

**VOTE** : 1 contre *(Damien)*

# Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

## 2- Nouveaux statuts de l'intercommunalité

Après lecture du projet de nouveaux statuts, débat et amendements, le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter les nouveaux statuts tels qu'ils sont annexés à la présente délibération. Il appartient désormais aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur ces nouveaux statuts dans le délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de la CCPL2R.

A défaut de délibération du conseil municipal dans ce délai, son avis sera réputé favorable.

Les nouveaux statuts sont adoptés à la majorité qualifiée, soit par la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population totale de la communauté de communes, soit par les deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté de communes.

**Vote :** Pour 39 / Contre 0 / Abstention 3 (Jean-François DAMIEN, Marie-José DUFOUR, Guy PAQUIN)

## 3- Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein

Sur proposition du Président, le conseil communautaire décide à l'unanimité de créer un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein. Le Conseil précise que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2014. Le nouveau tableau des emplois budgétaires 2014 modifié se présente ainsi :

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires
Attaché principal	A	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe 20 h/sem	C	1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe 28 h/sem	C	1
<b>Total général</b>		<b>6</b>

## 4- Régime indemnitaire des agents de catégorie C

Sur proposition du Président, le conseil communautaire décide à l'unanimité adopte le régime indemnitaire des agents de catégorie C comme suit :

Grade ou fonction	Niveau des responsabilités, de	Coefficient IAT	Coefficient
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Niveau 1	1	1
	Niveau 2	2	1
	Niveau 3	3	2
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Niveau 1	2	2
	Niveau 2	4	2
	Niveau 3	6	2
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Niveau 1	3	2
	Niveau 2	4	2
	Niveau 3	8	3
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Niveau 1	4	2
	Niveau 2	6	2
	Niveau 3	8	3

Précise que les crédits nécessaires (*Enveloppes globales IAT et IEMP*) sont prévus au budget 2014 de l'EPCI. 2<sup>o</sup> Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

# Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

## 5- Soutien à la demande de classement en catégorie 3 de l'office de Tourisme du Longuyonnais

A l'unanimité des membres présents, la communauté de communes du Pays de Longuyon et des 2 Rivières donne un avis favorable à la demande de classement en catégorie 3 de l'Office du Tourisme du Longuyonnais, situé place Salvador Allende, 54260 Longuyon réceptionnée par les services de la préfecture le 24 février 2014.

## 6- Répartition du FPIC

A l'appel des candidatures, Madame Sylvie SCHMIDTGALL Déléguée communautaire de la commune de Longuyon se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Le Président rappelle à l'assemblée que sur un total attribué pour l'exercice 2014 de 269 690 €, il proposera d'adopter la répartition suivante :

- **EPCI** : 123 803 €
- **Communes** : 145 887 €

Par ailleurs la répartition entre chaque commune sera celle du reversement de droit commun proposé par les services de l'Etat.

En conséquence, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'adopter pour l'exercice 2014 la répartition suivante entre chaque commune membre (Tableau)

	Montant
Allondrelle-la-Malmaison	8788
Baslieux	6384
Bazailles	1432
Beuveille	8443
Boismont	4885
Charency-Vezin	7637
Colmey-Flabeuville	3945
Doncourt-lès-Longuyon	2079
Epiez-sur-Chiers	2219
Fresnois-la-Montagne	4952
Grand-Failly	3440
Han-devant-Pierrepont	1702
Longuyon	37795
Montigny-sur-Chiers	3892
Othe	265
Petit-Failly	1072
Pierrepont	7085
Saint-Jean-lès-Longuyon	4761
Saint-Pancre	2945
Saint-Supplet	2019
Tellancourt	6131

# Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

Ville-au-Montois	3150
Ville-Houdlémont	7280
Villers-la-Chèvre	6246
Villers-le-Rond	1129
Villette	2285
Viviers-sur-Chiers	3926
<b>Total</b>	<b>145887</b>

## 7- Adhésion CNAS Antenne EST

La CC2R ayant adhééré au CNAS pour l'attribution de prestations sociales à ces agents rendues obligatoires par la loi du 19 février 2007, il convient de régulariser la situation avant le 15 juillet de cette année. Pour cette raison, le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour :

- L'autoriser à signer la convention avec cet organisme qui permettra d'étendre les prestations à l'ensemble du personnel résultant de la fusion des deux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Désigner René SAUNIER, 6<sup>ème</sup> Vice-président Maire de Saint Pancré pour représenter la CCPL2R au sein du collège des élus de l'assemblée départementale du CNAS

VOTE : Unanimité

## 8- Avis de la CCPL2R sur le projet de SCOT Nord 54

La CCPL2R étant consultée en tant que personne publique associée, sur proposition du Président, à l'unanimité, l'assemblée émet la réserve suivante sur le projet de SCOT Nord 54 qui lui a été présenté : La Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des Deux Rivières demande que soient mieux pris en compte les déplacements le long de sa frontière Belge (Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Epiez-sur-Chiers) ainsi qu'à l'ouest de son territoire (Saint-Pancré)

## 9- Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer des conventions de mandats (*Délégations de maîtrise d'ouvrage*) avec les communes de Tellancourt, Han-devant-Pierrepont et Viviers-sur-Chiers. Le Vice-président Christian DEGLIN précise les enveloppes financières prévisibles en dépense pour l'intercommunalité afin que soient inscrits, aux budgets correspondants, les crédits nécessaires :

- Tellancourt 43 403 €
- Han-devant-Pierrepont : 19 329 €
- Viviers-sur-Chiers : 8 679 €

# Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

**DELIBERATION** : Le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président à signer les délégations de maîtrise d'ouvrage et précise que les crédits nécessaires sont inscrits tant au budget général qu'au budget annexe Assainissement par décisions budgétaires modificatives.

## **VOTES**

Tellancourt : Pour 40 / Contre 2 / Abstention 0 (Marie-José DUFOUR, Gérard SOBIAK)

Han-devant-Pierrepont et Viviers-sur-Chiers : Unanimité

**Vote** : Pour 40/ Contre 0 / Abstention 2 (*Furlani, Paquin*)

## **10- Commissions thématiques**

Sur proposition du Président, le conseil communautaire décide à l'unanimité de mettre en place les commissions thématiques suivantes : « Finances-OM » ; « Travaux – Voirie – Eclairage public » ; « Assainissement » ; « Petite Enfance – Périscolaire - Culture » ; « Commerce - Développement économique - Santé » ; « Communication – Tourisme - Nouvelles technologies - Aménagement du Territoire » ; « Groupe de travail Statuts et Compétences ».

## **11- Motion contre la suppression du Centre des Finances Publiques de Longuyon**

Le Président propose à l'assemblée de voter la motion annexée à la présente délibération contre la probable suppression du Centre des Finances Publiques de Longuyon. Compte-tenu de ses fonctions professionnelles de Contrôleur Budgétaire Régional, Monsieur Jean-François MARIEMBERG déclare qu'il s'abstient.

**Vote** : Pour 41 / Contre 0 / Abstention 1 (Jean-François MARIEMBERG)

## **12- Motion de soutien à l'AMF concernant la baisse massive des dotations de l'Etat**

Sur proposition du Président, à l'unanimité l'assemblée vote la motion de soutien à l'AMF annexée à la présente délibération pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 45

Fait à Longuyon le 10 juillet 2014

La Secrétaire de séance  
**Sylvie SCHMIDTGALL**